



Les France services pour vous accompagner

France services
Les France services sont
un réseau de plus de
**2 800 lieux d'accueil et
d'accompagnement** pour
vous aider à réaliser vos démarches
administratives du quotidien.

Si vous avez **besoin d'aide pour effectuer**
un paiement en ligne, les conseillers France
services vous accompagnent dans votre
démarche.

Trouvez un espace
France services
près de chez vous



**Vous avez des questions
sur les modes de paiement ?
Vous souhaitez trouver
le burailiste le plus proche
de chez vous ?
Rendez-vous
sur impots.gouv.fr**



Direction générale des Finances publiques
Mars 2026



Perte, fraude... Vous êtes sûr de vouloir payer par chèque ?

En 10 ans, l'usage du chèque a **chuté de plus
de 75 %**. Il ne représente plus que **4,5 % des
paiements**, mais 30 % des coûts de traitement.

Un chèque peut se perdre. Il peut aussi servir
à des fraudes et expose l'utilisateur à des risques
descroqueries. Le paiement par chèque n'est pas
possible au-delà de 300 €.

Ce dépliant vous guide vers des solutions simples,
rapides et sécurisées.



0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

**France
services**

Quelles sont vos solutions de paiement ?

Pour payer les factures

Émissions par votre collectivité

Si vous souhaitez régler une facture de cantine, de crèche, d'eau, d'hôpital... Des solutions s'offrent à vous.

Le prélèvement automatique

Si vous devez payer plusieurs fois le même service (par exemple, la cantine, la crèche ou la garderie), cette solution est faite pour vous. Elle simplifie et sécurise vos paiements et évite les oublis.

La plateforme de paiement payfip.gouv.fr

PayFIP est une plateforme de paiement en ligne de la DGFiP, gratuite et simple d'utilisation. Vous pouvez l'utiliser dès lors que le service public (collectivité locale, hôpital, école, etc.) a adhéré au dispositif.

Avec PayFIP, payez par :

- Prélèvement unique**
Saisissez vos coordonnées bancaires figurant sur votre RIB, puis validez.
- Virement simplifié (dès l'automne 2026)**
Vous serez redirigé sur votre espace bancaire pour vous authentifier et valider le virement.
- Carte bancaire**
Entrez les références de votre carte bancaire, un clic et c'est validé, tout simplement.

Pour payer vos impôts

Pour payer vos impôts, plusieurs solutions s'offrent à vous :

Avec le paiement en ligne, vous disposez d'une formule rapide et sans engagement pour le paiement de tous vos impôts.

Avec le prélèvement à échéance, vous ne risquez plus d'oublier de payer votre impôt **Avec le prélèvement mensuel**, vous n'avez plus à vous soucier de vos échéances de paiement.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr



Pour payer vos amendes

Régler votre amende, c'est simple, rapide, sécurisé et possible à tout moment.

Vous pouvez la payer en ligne sur amendes.gouv.fr avec votre carte bancaire : quelques clics suffisent et vous recevez aussitôt la confirmation de votre paiement.

Vous pouvez également utiliser l'application **mobile amendes.gouv**, pratique et sécurisée, qui vous permet de saisir les références de votre avis, de payer depuis votre smartphone et de conserver une trace de règlement.

BON À SAVOIR

- Le paiement en ligne ou depuis l'application [amendes.gouv](https://amendes.gouv.fr), vous offre des délais plus favorables que le paiement effectué par chèque :
- Le délai de paiement de l'amende forfaitaire passe de 45 à 60 jours.
- Le délai pour bénéficier de la réduction de 20 % sur l'amende forfaitaire majorée est porté de 30 à 45 jours.

Le paiement de proximité chez les buralistes et partenaires agréés

La DGFiP propose, avec le réseau des buralistes et partenaires agréés, une offre de paiement de proximité. Si votre facture comporte un QR code spécifique, rendez-vous chez votre buraliste agréé, scannez et payez en toute sécurité, dans la limite de 300 € selon le mode de paiement.

	Impôts		Factures et amendes	
< 300 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
> 300 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

À partir de 300 €, le paiement en ligne est obligatoire.